

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 66 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la sécurisation des berges de la Promenthouse.

Gland, le 6 février 2020

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 66, composée de :

M. Patrick BENEY	UDC; 1 ^{er} membre et rapporteur
M. Rupert SCHILDBOCK	PS-Les Verts-POP
M. Victor BRAUNE	PLR
M. Pierre-Alain BRINGOLF	GdG
Mme Thérèse BETCHOV HEIDRICH	GdG

s'est réunie le jeudi 9 janvier 2020 à Montoly, en présence de Monsieur le Municipal Michael ROHRER ainsi que de Monsieur Ranfiss TRUJILLO, Chef du service des infrastructures et de l'environnement.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

La municipalité demande au Conseil communal d'accorder un crédit de CHF 550'000 pour effectuer les travaux de sécurisation des berges de la Promenthouse.

Exposé

M. Michael Rohrer nous a expliqué l'urgence d'effectuer des travaux de renforcement de trois zones des berges. Ces zones étant connues et surveillées, des travaux étaient prévus, mais non urgents. Mais lors de précédentes crues, notamment celle de janvier 2018, celles-ci ont été fortement mises à mal. Les ouvrages de renforcement des berges ont subi des dégâts. La société Impact-Concept à Le Mont-sur-Lausanne a été mandatée pour faire un état des lieux des berges de la Promenthouse. Son rapport a fait ressortir trois zones à renforcer en priorité.

Urgence

Il est difficile de prévoir l'occurrence de futures crues comparables à celle de 2018, mais les zones des berges, déjà fragilisées et n'étant plus sous protection naturelle du terrain, ont de fortes chances de subir de gros dégâts par érosion lors de prochaines fortes crues.

La rivière risque de sortir de son tracé actuel et d'emporter du terrain situé sur les berges du domaine privé des Avouillons. Fort logiquement, ce propriétaire n'est pas prêt à perdre de son

terrain lors de futurs débordements de la Promenthouse. Par ailleurs, le risque de voir disparaître la section adjacente du chemin des Toblerones ainsi qu'un effondrement de blocs est réel. Cette situation n'est pas souhaitable.

Vis-à-vis du Canton, la Commune a l'obligation d'entretenir les berges des cours d'eaux situés sur son territoire. Les travaux doivent être entrepris cette année déjà. La fenêtre de planning pour les travaux en rivière, située entre mars et octobre, est dictée par les périodes de reproduction de la faune piscicole. Elle est imposée par le service de l'environnement et de la faune. Mais certains travaux préparatoires comme le défrichement des voies d'accès, ainsi que la remise en état après travaux, peuvent être entrepris hors de cette période.

Zone Prangins

La zone au sud de la route suisse a également subi des dégâts. Pour la partie située sur leur territoire communal, le conseil communal de Prangins a accepté le préavis 29/18 pour des travaux de réfection des berges de la Promenthouse à la suite des crues de 2018. Pour information, le DTE (Département du territoire et de l'environnement) a contribué à hauteur de 56% de la facture finale. Sur la zone du golf, les travaux vont se faire conjointement avec Prangins, car les réfections se situent à cheval sur les deux communes.

Variante d'aménagement

Selon la zone, le choix de l'enrochement et privilégié au profit des rondins en bois, car plus pérenne dans le temps. C'est aussi plus en adéquation avec la biologie du lieu. La solution de murs en béton n'est plus utilisée, car les murs lisses augmentent la vitesse du courant et ne provoquent pas assez de turbulence du courant, ce qui diminue l'oxygénation de l'eau lors de faible débit. L'enrochement permet aussi à la faune aquatique de trouver des refuges et de prospérer naturellement. Les impacts des travaux seront surveillés par les services de la Direction générale de l'environnement du Canton.

Oppositions

Pro Natura Vaud ainsi que les propriétaires touchant les zones de travaux sont tous favorables à la sécurisation des berges. Ils n'ont pas manifesté d'hostilité aux travaux prévus.

Adjudication

L'attribution des travaux se fera en fonction de critère d'aptitude à travailler en milieu sensible. Le travail en rivière nécessite des machines qui respectent des normes environnementales, ce qui disqualifie d'office les petites entreprises de génie civil qui ne sont pas équipées d'engins spécialisés. L'entreprise sélectionnée doit également justifier de bonnes références pour ce type de travaux.

Subventions

Le présent préavis ne prend pas en compte de possibles subventions cantonales, celles-ci pouvant se chiffrer jusqu'à 61% des montants des travaux.

Vœux

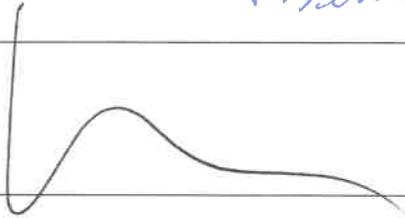
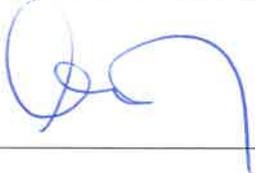
La commission suggère que la Municipalité prenne également contact avec la Protection Civile afin d'étudier la possibilité de lui déléguer certaines tâches, notamment lors de la préparation ou de la remise en état du chantier.

Conclusions

La commission dans son ensemble est convaincue du bienfondé de la demande de crédit et de la nécessité d'effectuer les travaux de sécurisation des berges de la Promenthouse.

Par conséquent et fondé sur ce qui précède, la commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n°66 et d'autoriser le crédit d'investissement de CHF 550'000.

Signatures des membres de la Commission

Patrick BENEY, 1 ^{er} membre et rapporteur	
Rupert SCHILDBOCK	
Victor BRAUNE	
Pierre-Alain BRINGOLF	
Thérèse BETCHOV HEIDRICH	